

Calendrier des opérations du mouvement intra-académique 2021

Dates à respecter	Opérations	Observations
du 18 mars 2021 au 6 avril 2021 à 12 h 00	Formulation des demandes de mutation sur i-prof : Saisie des vœux Accueil téléphonique des candidats à une mutation	20 vœux maximum Cellule info mobilité 02 32 08 95 47
le 6 avril 2021	Date limite de dépôt des dossiers de demandes de priorité formulées au titre du handicap auprès du médecin conseiller technique du Recteur (Formulaire à utiliser : Fiche n° 7 jointe)	Rectorat - Service médical des personnels 25 rue de Fontenelle 76037 ROUEN CEDEX
à partir du 6 avril 2021 après-midi	Transmission informatique des confirmations de demande de mutation par le rectorat	Adresse mél : - soit des établissements - soit des candidats enregistrée sous i-prof
le 9 avril 2021	Date limite de retour au Rectorat des confirmations des demandes de mutation vérifiées et visées par les intéressé(e) et les chefs d'établissement	Les pièces justificatives doivent être jointes à la confirmation de la demande
du 12 avril 2021 au 5 mai 2021	Candidatures au mouvement SPEA : Saisie des avis par les chefs d'établissement et les corps d'inspection,	
du 12 avril 2021 au 12 mai 2021	Vérification des dossiers et calcul des barèmes par les gestionnaires de la DPE	
le 7 mai 2021	Date limite de réception des demandes tardives	
du 13 mai 2021 au 31 mai 2021	Affichage des barèmes sur I-prof et consultation par les candidats	Sur SIAM-Iprof
du 13 mai 2021 au 30 mai 2021	Demandes de rectification des barèmes (exclusivement par courriel, à l'aide des fiches navette disponibles sur le site académique)	Joindre les justificatifs correspondant à la modification demandée
du 13 mai 2021 au 31 mai 2021	Information des personnels de la suite réservée à leur requête (par courriel et modification éventuelles sur I-prof)	
le 31 mai 2021	Date limite d'affichage des barèmes validés	
le 17 juin 2021 *	Affichage des résultats définitifs sur I-prof des mouvements intra et SPEA	Affichage sur SIAM-Iprof
le 17 août 2021	Date limite d' envoi des recours	Envoi en recommandé avec accusé de réception

* Le 17 juin 2021, des données plus générales sur les résultats du mouvement seront par ailleurs mises à la disposition de tous les agents sur le site de l'académie de Normandie, périmètre de Rouen à l'adresse : www.ac-normandie.fr